

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE

Londres, le 14 février. — Le *Courier* dit, au sujet d'un article du *Constitutionnel* sur l'état intérieur de la Russie qui l'empêcherait de faire la guerre, que ce journal ignore le véritable motif qui fournit une sûreté contre la guerre, motif qui est même peu connu en Russie. « Dans ce cabinet, dit-il, il y a deux ministres influens qui ont réussi à convaincre l'empereur de la nécessité de conserver la paix, en lui exposant la situation dangereuse des choses chez lui; et la récente révolte d'une colonie militaire, dont nous n'avons eu en Angleterre qu'un récit imparfait, doit avoir prouvé à ceux qui en connaissent l'étendue, qu'on n'aurait pas pu avec sécurité envoyer une armée russe contre un pays dont des milliers de soldats russes auraient été bien aises de partager les libertés. »

« Nous sommes en possession d'extraits de rapports officiels sur la récente révolte, et d'après des renseignements particuliers et authentiques parvenus d'autre part, nous n'hésitons pas d'affirmer que si l'empereur de Russie s'engage dans une guerre, il le fera à l'instigation d'une faction qu'il veut renverser. »

— Le choléra a éclaté décidément dans notre ville. Il y a eu quatorze attaques et sept décès. Le total des attaques dans toute l'Angleterre a été jusqu'ici de 4399 dont 1316 morts.

## FRANCE.

Paris, le 15 février. — On lit dans le *Temps*: Une lettre d'un des personnages importans dans la conférence de Londres, résume ainsi la question des protocoles:

« Les trois puissances donneront leur adhésion; elle ne tient plus qu'à l'assentiment du roi de Hollande. »

« Cet assentiment tient également à quelques questions d'intérêt particulier et purement hollandais; il ne s'y mêle plus de questions politiques, de différends sur la paix ou la guerre. »

« La difficulté des canaux est la plus vive; il faudra faire sur ce point des concessions au roi de Hollande, si l'on veut en finir. »

« Il ne faut pas croire que les trois puissances soient parfaitement d'accord en ce qui touche la Hollande; la Prusse protège les intérêts commerciaux de la Belgique, qui se lie essentiellement à ses propres intérêts. Pour la navigation et le commerce de la Belgique, l'Angleterre et la Prusse sont parfaitement d'accord avec les intérêts belges. »

— Une longue conférence diplomatique a été tenue hier chez M. le président du conseil. Immédiatement après, M. le comte d'Appony a expédié un courrier à Vienne.

— M. Louis de Saint-Aulaire est reparti pour Rome, chargé de dépêches.

### CHARLES X LIBRE SUR SA PAROLE.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*:

Monsieur le rédacteur, J'apprends que les agens de mon royal débiteur ont couru le bruit, au Palais même et dans les cabinets de lecture, que le roi Charles X a gagné, en Ecosse, son procès contre moi.

Ce mensonge est à l'instar de celui par lequel son défenseur s'est permis d'insinuer à l'audience que j'étais déjà payé! et je crois devoir, à ce sujet, vous prier de vouloir bien annoncer, par cette lettre, à vos lecteurs, que, bien loin d'avoir gagné

sa cause à Edimburgh, mon royal débiteur s'y trouve, depuis le 4 de novembre, sous les liens d'un WARRANT, de *judicio sisti*, que mon respect pour la personne de Sa Majesté m'a empêché de faire mettre à exécution, et que ses agens ont prié les miens de tenir secret!

Charles X est donc libre, SUR SA PAROLE, et tellement libre qu'il a pu quitter le sanctuaire d'Holy-Rood et se loger dans une maison particulière.

Da reste, l'état de la procédure est à la production « *of the review of the condescendance*, » à laquelle je ne le presse pas et il ne se presse pas de répondre.

Vous voyez comme je suis ici récompensé de mes égards respectueux!

Quant à la procédure de Paris, j'y attends avec autant de confiance que de respect le jugement que l'honorable tribunal est sur le point de prononcer.

Recevez, monsieur, etc.

Le comte DE PFAFFENHOFFEN.

Paris, 11 février.

## BELGIQUE.

Gand, le 15 février. — Il circule ici de fausses pièces d'un cent. Ces pièces sont de mauvais cuivre et sont reconnaissables au millésime qui est de travers.

— Neuf canonnières sont depuis le 13, neuf heures du matin, en vue du Capitalen-Dam; deux se trouvent près du fort Madelaine; une corvette et une canonnières à la digue du Clara-Polder; cinq sont encore au large. (Extrait du bulletin de la Wateringue du Capitalen-Dam, 13 février.)

Les Hollandais ont fait une coupure pour introduire les eaux de mer dans le Clara-Polder, par les écluses du Capitalen Dam; cette coupure n'est pas encore ouverte, mais elle peut l'être en peu d'instant.

Bruxelles, le 17 février. — Hier, le roi a reçu en audience particulière le général Desprez, chef de l'état-major, sir R. Adair et le ministre de l'intérieur.

— Les gardes civiques en garnison à Bruxelles vont tous recevoir des capotes *Marengo*.

— Peu de personnes ignorent qu'une saisie d'armes eut lieu à Bruxelles dans le courant de la semaine dernière.

Cette saisie ayant donné lieu à quelques interprétations fâcheuses, nous croyons devoir rétablir ici les faits:

« Le 9 du courant, informée qu'un dépôt d'armes existait, rue de Louvain, dans une maison louée par parties à différens locataires, la police dépêcha immédiatement des agens pour opérer la saisie; et, dans une chambre louée pour un mois à M. Lianson Clark, fabricant d'armes à Bruxelles, il se trouva douze cent quatre-vingt fusils de munitions non encore entièrement confectionnés ni revêtus de leur baïonnette. »

« Le 10, deux contrôleurs d'armes du gouvernement, après avoir examiné ces fusils, déclarèrent qu'ils n'appartenaient à l'état ni en tout ni en partie. La main-levée fut donc ordonnée, et M. Lianson Clark, en vertu des dispositions de l'article 7 de la loi du 7 octobre 1831, a été traduit en police correctionnelle. »

Tels sont les faits.

Nous ne croyons pas inutile de faire observer à tous les contrevenans à la loi qu'ils s'exposent à des pénalités très-fortes, en ne satisfaisant pas à ses conditions. (Moniteur.)

## NECROLOGIE.

Le baron de Beys, sénateur, officier de la légion d'honneur, vient de mourir frappé d'une apoplexie foudroyante; il était âgé d'environ 70 ans. Fils d'un habile chirurgien de Bruges, le jeune de Beys fit ses études à l'université de Louvain, alors dans tout son lustre; il remporta tous les prix, et obtint l'ovation décernée chaque année au *primus* des trois facultés, des sciences, des lettres et du droit.

Au sortir de l'université, il fit de longs séjours en Italie et en Allemagne pour y terminer ses études.

Envoyé par son pays au conseil de cinq cents, au moment où Bonaparte s'introduisit dans l'assemblée, quand Lucien quitta le fauteuil et qu'un roulement effroyable de tambours couvrait toutes les voix, de Beys s'élança à la tribune, et, d'une voix puissante, il domina le fracas épouvantable de l'assemblée et proposa de mettre hors la loi le hardi dictateur.

Un exil à 40 lieues de Paris fut le prix de ce coup de vigueur; mais l'homme qui se connaissait le mieux en hommes ne tarda pas à lui donner la préfecture de Loir-et-Cher.

Bientôt après, Napoléon, qui l'appelait une *bibliothèque vivante*, le fit inspecteur-général de l'université impériale pour les facultés de droit.

Nommé premier président de la cour impériale de Bruxelles, il continua de favoriser et de placer ses compatriotes; chargé plus tard de l'organisation judiciaire en Hollande, il eut bien des abus à détruire: il dut, comme il le disait lui-même, nétoyer *l'étable d'Augias*. Mais le fameux van Maanen ne fut pas heureux dans ses offres de service, et il lui vint depuis ce temps une haine hollandaise. Enfermé dans Hambourg où il était membre d'un tribunal spécial en 1813, quand il revint dans sa patrie il trouva sa place de président occupée par un homme qu'il appelait un intrus. Il profita de ces quinze années de repos pour se livrer à ses études favorites, les hautes mathématiques. L'astronomie et les langues anciennes lui étaient si familières, qu'il refit presque tous les calculs des tables de Kepler; il possédait le copte, déchiffrait les hiéroglyphes, et sa mémoire était telle, qu'il récitait des tragédies entières de Sophocle et d'Euripide; aussi appelait-il Corneille et Racine des *voileurs*. Il connaissait dix langues, dont quatre anciennes et six nouvelles.

Nommé membre du congrès, il citait imperturbablement tous les traités de paix depuis 1550 avec le nom des lieux et les dates.

Le pays fait en lui une perte irréparable, et les jeunes savans un illustre protecteur.

Sa capacité cervicale immense vient encore confirmer le système de Gall.

Le baron de Beys laisse des manuscrits interminés, que pas un homme d'Europe n'est appelé à compléter. (*Émancipat.*)

Le *Messenger des Chambres* contenait hier le passage suivant, que nous avons reproduit sans commentaire:

« Nous revenons aujourd'hui encore sur une nouvelle que nous avons plus d'une fois donnée, mais elle est d'une telle importance que nous ne craignons point qu'on nous fasse sérieusement le reproche de la répéter: nous voulons parler de la ratification *prochaine* des 24 articles par la Russie. Cette ratification paraît à présent certaine, et toutes les lettres de St. Pétersbourg, arrivées depuis deux jours: la donnent comme ne pouvant plus tarder à être officiellement publiée. »

La réalisation de cette nouvelle nous paraît probable et le sera davantage encore, à nos yeux, quand la ratification de la France et de l'Angleterre sera connue à Pétersbourg.

L'indépendance de la Belgique n'est plus aujourd'hui un fait isolé et qui ne tient à rien. Elle s'appuie sur tout le système politique de la France et de l'Angleterre; elle est une condition d'existence pour les ministères Grey et Périer. La sanction donnée au traité du quinze novembre par ces deux puissances, a rendu la question européenne. La France et l'Angleterre y sont intéressées d'honneur, et intéressées comme à la transaction la plus importante que leur diplomatie ait conclue depuis bien des années.

On pense que l'empereur de Russie est plus éloigné que les autres puissances d'apposer sa signature au bas du traité. Ses relations de famille, ses idées de contre révolution européenne qu'il a exprimées à une certaine époque font supposer qu'il n'a re-



connu le roi des Français qu'avec des arrières-pensées, et que les mêmes raisons n'existeront pas chez lui de reconnaître le roi des Belges. On se trompe généralement sur la politique du cabinet de Saint-Petersbourg et sur celle de l'empereur. L'autocrate de toutes les Russies ne s'est point imposé la mission d'étouffer en Europe le principe révolutionnaire. Ses idées ne sont pas aveugles et absolues comme celles d'un conquérant barbare. Il sait ce que certaines alliances pourraient avoir de redoutable pour lui; il se sait entouré de voisins fort incommodes, et ne s'aveugle point sur ses succès en Pologne, ni sur ce passage, si facile il y a quelques années, de la chaîne du Balkan. L'occupation d'Anvers nous rend sensibles à un retard de vingt-quatre heures; ce n'est rien pour la Russie et la Prusse qu'un retard d'un mois. La mission du comte Orloff à La Haye s'accorde tout-à-fait avec ce que l'on doit attendre des dispositions de la Russie. Elle désirerait voir le roi de Hollande souscrire aux conditions du traité, et pour obtenir ce résultat, ce n'est pas une quinzaine de plus ou de moins qui lui coûte, ce n'est pas même une accusation de perfidie qui l'arrête.

Que signifient après cela les bravades de la chambre hollandaise; cet appel ridicule aux puissances du Nord? La Hollande elle-même ne s'y trompera pas plus que l'Europe. On sait que les cabinets russe ou prussien ne sont pas près de se compromettre pour exempter la Hollande d'un million de la dette publique, ou pour quelque franchise de navigation intérieure.

Si le roi Guillaume peut trouver là un moyen de se donner du crédit aux yeux des Hollandais, il a grandement raison de l'employer, mais il ne faut pas qu'ailleurs on prenne au sérieux les déclamations de M. Van Boelens, ou de M. Frets.

La Hollande a mis en œuvre avec beaucoup de sollicitude les ressources de la presse et celles que présente la crédulité publique.

La représentation belliqueuse donnée en dernier lieu à La Haye par la seconde chambre n'est point non plus d'une politique trop maladroite.

#### Correspondance particulière de l'Indépendant.

Berlin, 10 février 1832.

#### DÉSARMEMENT DE LA PRUSSE.

Je puis vous donner comme officiel ce qui suit; cette nouvelle me vient de la meilleure source:

La Prusse désarme! avant-hier le gouvernement a pris la résolution de congédier toute l'infanterie jusqu'en juin prochain, avec la seule exception d'une portion suffisante pour monter la garde.

Les ordres pour l'exécution de cet arrêté ont été expédiés et l'on y a encore ajouté l'injonction de réduire le service aux gardes montantes, et seulement aux plus indispensables besoins, afin que la portion retenue en activité puisse être réduite à un très-petit nombre d'hommes. Cette mesure, qui pourra être réalisée dans toute l'armée, dans l'intervalle de quinze jours au plus tard, convaincra la France et l'Europe entière de la sincérité des sentiments pacifiques de la Prusse, et Frédéric III aura acquis la gloire d'avoir fait le premier pas vers la terminaison d'un état de suspension qui, jusqu'ici, a troublé les princes et les peuples, et paralysé le bien-être général.

#### LIÈGE, LE 18 FÉVRIER.

Un arrêté royal du 30 janvier, contient les dispositions suivantes:

Art. 1<sup>er</sup>. Jusqu'à autre disposition, il sera distribué annuellement, par les soins de notre ministre de l'intérieur, et sous les conditions qu'il déterminera, plusieurs milliers de mûriers blancs ou roses pour être plantés dans le royaume.

A partir de 1832, inclusivement, et jusqu'à disposition contraire, une prime d'un florin sera payée, par les soins de notre ministre, pour chaque livre (kilogramme) de cocons produits dans le pays.

Une prime, ou médaille d'or de cinq cents florins, sera accordée à celui qui, au mois de mai 1834, possédera en Belgique la plantation de mûriers blancs ou roses à demeure la plus productive.

Une prime, ou médaille d'or de trois cents florins, sera accordée à celui qui, à la même époque, possédera dans le pays la plantation, à demeure la plus étendue et la plus nombreuse de mûriers blancs ou roses.

Une prime, ou médaille d'or de cent florins, sera accordée à celui qui, à la même époque, possédera dans le pays la pépinière de mûriers blancs ou roses la plus nombreuse, et dont les plants seront tout à la fois de la plus belle venue.

Une prime, ou médaille d'or de cinq cents florins, sera accordée à celui qui, le premier dans le pays, formera, avec les feuilles de ses plantations, à demeure, une éducation de vers à soie, dont le produit sera d'au moins cinquante livres (kilogrammes) de soie de bonne qualité.

— Une lettre de Paris, du 15 février, contient ce qui suit:

« Les nouvelles sur les travaux de la conférence deviennent de plus en plus rassurantes. On est persuadé à Londres que les trois puissances enverront leur adhésion très-incessamment et qu'elle ne tient plus qu'à l'assentiment du roi de Hollande. Ce monarque, malgré l'attitude menaçante qu'il a prise, paraît devenir moins récalcitrant. On croit que les retards qui ont inquiété si vivement la Belgique et nos politiques ne sont dus qu'aux nombreuses négociations qui ont été entamées avec le roi Guillaume pour l'engager à accepter les 24 articles.

« On est aujourd'hui sans nouvelles d'Italie, plusieurs personnes assurent que le calme y est entièrement rétabli et que décidément les autrichiens vont se retirer. Un journal autrichien et des correspondances particulières confirment l'évacuation de la Romagne par un grand nombre de troupes.

« On annonce qu'une nouvelle promotion de pairs aura lieu sous peu de jours. Une liste de quarante notabilités proposées vient d'être soumise à M. le président du conseil.

« On a reçu aujourd'hui une lettre de Lisbonne qui annonce qu'à la suite d'une revue, don Miguel a eu une attaque d'apoplexie qui a fait craindre pour ses jours. Les médecins ont attribué cet accident à la joie que ce prince avait ressentie de l'enthousiasme manifesté par ses troupes à la dernière revue qu'il en avait passé; sa santé s'est rétablie.

« La résolution de don Pedro l'inquiète cependant; mais il compte entièrement sur les secours de l'Espagne.

« Notre bourse est toujours languissante; la nullité des affaires du 13 faisait présager une baisse nouvelle pour hier. L'ajournement des interpellations prévues à l'occasion du chapitre des affaires étrangères a produit un peu d'amélioration. Cependant cet état de langueur peut aussi être attribué au manque de nouvelles, la rente a un peu monté; mais les fonds étrangers sont de plus en plus négligés. On a remarqué aujourd'hui plus d'activité.

« Les deux navires de Dunkerque mis à la disposition des Portugais émigrés sont partis de Brest le 11 de ce mois avec des officiers et soldats volontaires. Un autre navire affrété à l'aide d'une souscription est également parti. Il ne reste plus à Brest que 40 émigrés qui attendent des moyens de transport pour se joindre à l'expédition.

« Les nouvelles du commerce intérieur sont très-satisfaisantes.

« Il n'est plus question du remaniement ministériel qu'on annonçait hier. Le prompt départ de M. Louis de St-Anlaire fait seul le sujet des conversations de nos cercles politiques.

« Le prince royal, dit-on, manifeste l'intention de visiter prochainement les départemens de l'Ouest et du Midi.

— Le ministre de la guerre a l'honneur de prévenir le public de se mettre en garde contre de soit-disant agents sollicitateurs, qui, depuis quelque temps, cherchent à soustraire de l'argent aux pétitionnaires, en s'attribuant un crédit imaginaire.

Différentes lettres adressées par ces agents d'affaires à des gardes civiques ont été remises à M. le ministre de la justice.

Bruxelles, le 16 février 1832. *Ch. de Brouckère.*

— Le tribunal de simple police dans sa séance du 10 de ce mois, a prononcé les jugemens suivans:

1<sup>o</sup> Un florin d'amende et en cas de non paiement un jour de prison pour abandon d'une charrette qui circulait dans la ville.

2<sup>o</sup> 7 florins 9 cents d'amende et cinq jours de prison pour tapage injurieux.

3<sup>o</sup> Cinq fls. et un jour de prison, pour la même contravention.

#### Correspondance particulière du Politique.

Venloo, le 16 février 1832.

Dans ma dernière je vous annonçais que les hollandais se concentraient de nouveau sur la frontière. Il paraît que les ratifications de la France et de l'Angleterre n'ont pas ralenti leurs préparatifs guerriers, car chaque jour il arrive des troupes fraîches à Maashees, Vierlingsbeck et Boxmeer. Jeudi dernier un bateau chargé de poudre a remonté la Meuse jusques Boxmeer.

Vous concevez que dans un pareil état de choses, notre garnison ne dort pas. La surprise serait bien difficile, pour ne pas dire impossible: le brave Brialmont est infatigable. Par ses talens militaires et ses vertus civiques il s'est acquis l'estime universelle.

La Belgique peut le compter comme l'un des hommes les plus honorables qu'elle renferme.

Venloo est toujours en état de guerre, depuis le mois d'août dernier. Elle n'a pas été déclarée en état de siège, en égard à la position de ses habitans dont le patriotisme est connu. La mise en état de siège eut plongé la ville dans la plus profonde misère, tout commerce eut été anéanti; car le commerce de détail qui se fait avec les contrebandiers prussiens aurait dû cesser; aujourd'hui, il fait subsister une grande partie des habitans.

Brialmont a su apprécier notre position; il a su allier avec ses devoirs les égards dus au malheur. Aussi lui sommes nous tous dévoués de cœur.

J'ai vu, pendant le séjour que j'ai fait dans plusieurs villes de notre pays, presque tous les régimens de l'armée, et je puis hardiment avancer qu'il n'en est aucun de mieux exercé, où il y ait autant d'uniformité et de propreté, où la discipline soit, tout à la fois, aussi sévère et aussi paternelle, que dans le 2<sup>e</sup> régiment. Depuis qu'il est ici, nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de la bonne conduite de ceux qui en font partie.

Le 2<sup>e</sup> régiment est commandé par le colonel Du Fresnel, ancien et brave officier. Le colonel Du Fresnel a rendu des services immenses au pays. C'est à lui que l'on doit la capitulation de Charleroy, où se trouvait une nombreuse garnison hollandaise. C'est à lui que l'on doit l'organisation des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régimens qu'il a organisés à la fois, et dont tous les bataillons se trouvaient, au bout de trois mois, au blocus de Maestricht.

Depuis près d'un an que ce régiment est à Venloo, il n'a jamais été inspecté par personne et cependant ce régiment s'est montré d'une manière brillante et à l'armée de la Meuse, où se trouvait son 3<sup>e</sup> bataillon, et dans les sorties que les deux premiers faisaient de Venloo. Il est aujourd'hui le seul régiment de ligne qui n'ait pas reçu de drapeau. On ne sait à quoi attribuer cet oubli, si ce n'est à l'abandonnement où le 2<sup>e</sup> régiment se trouve de la capitale. Le bruit courait dernièrement que M. le ministre de la guerre devait venir le donner lui-même à Venloo; mais je crois ce bruit dénué de fondement.

Les journaux se plaignent avec raison que l'on n'exerce pas assez les troupes. Ce reproche ne peut atteindre, je dois le dire, notre garnison. Chaque jour elle est exercée au maniement des armes, et très-souvent on fait exécuter l'école de bataillon et l'on manœuvre en ligne. Les soldats sont continuellement tenus en haleine sans cependant les fatiguer. De temps à autre un bataillon sort et l'on fait alors la petite guerre; souvent aussi on simule la défense de la place.

MM. les chefs de bataillon font tous les jours la lecture aux officiers et les adjudans-majors aux sous-officiers.

Les uns et les autres parassent rompus aux manœuvres de bataillon. Ce n'est pas là son seul beau côté. Le 2<sup>e</sup> régiment sait aussi apprécier les services rendus. La souscription nationale pour élever un monument au général Belliard a été présentée aux compagnies et toutes ont voulu payer leur offrande à l'ami de notre pays. La somme provenant de cette souscription ne s'élève pas à moins, pour deux bataillons seulement, de 545 florins, reste maintenant à connaître le montant de ce qu'auront produit les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons et le délégué. Inutile de dire que les officiers ont pris part à la souscription.

Le commandant de place, Brialmont, qui n'est étranger à aucune belle action, a ouvert, il y a quelque temps, une nouvelle souscription en faveur de nos frères de la Pologne. Cent fls. avaient été remis auparavant à quatre de ces nobles victimes, qui ont passé par Venloo.

Les partisans se montrent toujours partout. Le quartier général est à Weert, une compagnie est à Maseyk et les autres sont disséminées de manière à couper les communications de la Hollande.

Il paraît que l'arrêté royal qui établit un cordon sanitaire autour de Maestricht n'a pas reçu l'approbation du général Dibbets. Chaque jour ses cuirassiers vont dans les villages désignés dans l'arrêté royal comme bureaux de douanes, s'enquérir si les douaniers sont arrivés et menaçant de les enlever et de les conduire à Maestricht si jamais cet arrêté est mis à exécution.

Les Hollandais font tous les jours des sorties jusqu'à deux lieues hors du rayon. Dimanche dernier, ils étaient à Reckheim. Là, un brigadier de cuirassiers placé en vedette à l'entrée du village, a trouvé bon d'abandonner ses camarades pour se rendre en Belgique. Il a été poursuivi par quelques cuirassiers; mais il n'a pas été repris. Il n'en a pas été de même de deux sergens majors d'infanterie qui ont déserté emportant l'argent de la compagnie. Ces deux malheureux étaient déjà au milieu de l'eau, quand on a crié au batelier qu'il eut à revenir au bord, ce qu'il fit. On a reconduit ces sous-officiers à Maestricht.

J'ai vu il y a quelque temps des processions de charrettes chargées de vitres entrer dans Maestrecht.

On dit maintenant cette forteresse approvisionnée pour deux ans.

Agréer, etc.



**CHEMINS DE FER. — Route de Liverpool à Manchester.**

Plus les moyens de communication sont rapides et multipliés, plus l'industrie et le commerce prennent de développement, plus la civilisation même fait des progrès. C'est une vérité que les Anglais et les Américains ont depuis longtemps sentie. Une multitude de routes et de canaux sillonne leurs pays, et depuis la découverte de la vapeur bien des distances se sont trouvées rapprochées; ce qu'on ne franchissait qu'en quinze jours, n'en coûte plus que deux aujourd'hui. Mais l'Angleterre vient de découvrir et de mettre en usage un nouveau moyen de communication dont les résultats sont incalculables: les canaux, les bateaux à vapeur ne sont rien auprès des routes de fer. Une première route a été construite, et les résultats ont surpassé les espérances. Déjà les économistes voient dans cette découverte une nouvelle source de prospérité, les compagnies un nouveau moyen de faire fortune. De tous côtés l'on s'occupe de chemins de fer, chose singulière! ce sont toujours les pays où règne la liberté qui s'approprient les premiers toutes les découvertes utiles. Il n'existe encore aucune de ces routes sur le Continent.

La France songe à profiter aussi d'un moyen de communication si rapide. Une route de Paris à Pontoise, et qui par la suite se prolongera jusqu'à Rouen, a été mise en adjudication. Plusieurs autres routes sont en outre projetées entre Paris, Calais, Versailles et Orléans. Celle d'Orléans profiterait à ce département, puisqu'elle abrégerait de six heures le voyage de Paris, et qu'en même temps le transport se ferait à meilleur marché.

La première route construite en Angleterre est celle de Liverpool à Manchester; on parle maintenant d'en construire de Londres à Liverpool et à Douvres. Si celle de Douvres s'achève en Angleterre et celle de Calais en France, on pourrait, avec une bonne traversée, aller de Paris à Londres en huit ou dix heures, une voiture à vapeur faisant jusqu'à quinze lieues à l'heure.

Au moment où le gouvernement va faire mettre à exécution le chemin en fer entre Anvers et Liège, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs des détails extrêmement curieux sur une construction de ce genre, c'est du chemin de fer de Liverpool à Manchester qu'il s'agit :

Les dépôts se font de chaque ville quatre fois le matin et quatre fois dans l'après-midi. Il y a deux classes de voitures. Celles de première classe ne s'arrêtent qu'une fois, à Newton, et cela seulement un instant pour huiler et inspecter la machine. Celles de deuxième classe prennent des voyageurs et les descendent sur douze points de la ligne; mais cela se fait d'une manière si prompt, que le retard est peu considérable. Les voitures sont des berlines fermées à glaces, à 6 et 4 places, des gondoles et des chars ouverts, ou fermés par des rideaux. La machine à vapeur est placée en tête du convoi, ayant à sa suite un fourgon pour porter du charbon, de l'eau, des ustensiles, et les ingénieurs; au moyen d'une pompe foulante, on alimente la chaudière à volonté. Le fourgon est attaché par des agrafes en fer qui attachent la première voiture et ensuite les autres, au nombre de 10, vingt ou plus, jusqu'au nombre nécessaire pour transporter les voyageurs avec leur bagage. Les convois de marchandises se font séparément et aux heures réglées avec les particuliers. Des voitures sont préparées expressément pour le transport des bestiaux, dont le nombre ainsi transporté est immense; les cochons, les bœufs, etc., venant d'Irlande, sont envoyés de cette manière, sans fatigue et sans retard, à Manchester et de là dans l'intérieur du pays.

Les convois de voyageurs se composent ordinairement de 40 à 150 personnes avec leur bagage, qui est placé sur le dessus de chaque voiture. En arrivant au bureau, où la police veille à l'ordre et ne permet l'entrée qu'à ceux qui ont des affaires, on arrête sa place et on reçoit un billet numéroté qui correspond avec celui de la place qu'on vous assigne, et avec celui inscrit sur le dehors des voitures. Au moment du départ on reprend les billets; la cloche sonne, la machine est mise en activité avec lenteur, jusqu'à ce que l'attache de chaque voiture ait reçu la tension nécessaire; puis on part comme l'éclair, sans secousse et avec moins de bruit que par une diligence ordinaire.

Il y a toujours des ouvriers et des surveillants sur la route, pour examiner et entretenir le chemin: de distance en distance il y a des stations, et on voit souvent des gens de la compagnie, portant un papier blanc sur un chapeau noir, qui étendent le bras pour annoncer par ce signe que la route est libre et en bon état. Des barrières élégantes et des clôtures, là où il n'y a pas d'obstacles naturels, empêchent les bestiaux et les personnes malveillantes d'y pénétrer. On arrête la machine et le convoi à volonté; et, malgré la rapidité et la nouveauté de cette manière de voyager, tout le monde s'en sert, femmes, filles et enfants, sans crainte comme sans danger. — Une berline placée vers le milieu du convoi, est spécialement affectée à la malle-poste, dont il y a, de chaque extrémité, deux dépôts par jour. On fait le trajet entre les deux villes, séparées de *treize lieues de poste* l'une de l'autre, dans *une heure et un quart*, un peu plus ou moins, et sans fatigue; au lieu de trente à quarante voitures à quatre chevaux qui roulaient tous les jours entre ces deux villes avant 1830, il n'y en a guère qu'une seule aujourd'hui. On ne voit les objets qui se trouvent sur la route qu'indistinctement, à cause de la grande rapidité du voyage; mais en regardant les objets éloignés et l'ensemble du paysage, on ne s'aperçoit pas de la vitesse avec laquelle on est transporté. Quand les voitures se rencontrent, la vitesse est inconcevable, parce qu'on fait à raison de soixante milles l'heure. L'ordre, le calme, la régularité qui régnent dans toutes les parties de ce service sont admirables et rassurants; on voit qu'on a affaire à des gens qui connaissent leur service et qui sont parfaitement habiles.

Le parti qu'on va tirer de cette découverte est incalculable. On peut en juger par deux faits. A l'époque des dernières courses de chevaux à Newton, situé à moitié chemin entre les deux

villes, on a amené en une seule fois, dans un seul convoi de voitures, plus de 15 cents personnes. Un grand négociant à Manchester, a demandé à la compagnie de lui faire venir en un seul convoi mille balles de coton: chaque balle pèse à peu près trois cents livres. Le total du poids, sans compter le poids des charriots, était donc de trois cent mille livres. La compagnie n'a pas demandé mieux, et cette énorme quantité de coton, charge entière d'un bâtiment qui venait d'entrer dans le port de Liverpool, fut transportée en moins de deux heures des quais de cette ville dans les magasins de Manchester, et même déposée dans les ateliers des filateurs. Les prix de transport, soit pour les voyageurs, soit pour les marchandises, sont très-moderés. Pour les voyageurs les prix des places varient de 6 fr. 25 c. à 3 fr. 45 c., y compris les places dans des omnibus élégants qui transportent les voyageurs de différents points des villes respectives au bureau de départ, et vice versa.

La dépense de cet étonnant établissement s'est élevée à plus du double de ce qu'on l'avait estimée d'abord, c'est-à-dire qu'au lieu de 400,000 livres sterling, elle s'est élevée à 820,000 livres ou 20,500,000 francs. Cependant, malgré cette augmentation, les actionnaires, qui ont doublé leurs capitaux, ont retiré à la fin de 1830, 8 pour cent d'intérêt, et tout fait croire que 1831 donnera plus de 10 pour cent. On se propose alors de faire un fonds de réserve pour servir au perfectionnement de la route, et ensuite pour réduire les prix du tarif. Déjà on travaille sur plusieurs grandes routes d'Angleterre à former des chemins pareils, et on s'attend sous peu à voir des communications de ce genre établies entre Londres, Liverpool et Manchester, qui permettront de franchir en quelques heures cette grande distance.

**DES IMPÔTS INDIRECTS.**

La chambre des députés vient de réduire de quelques centaines de mille francs les appointements des conseillers d'état, des membres de la cour de cassation et des présidents et procureurs généraux près des cours royales; cette réduction avait, sans doute, pour objet d'introduire une proportion plus juste entre les émoluments des magistrats des différents degrés de la hiérarchie judiciaire; du moins il faut présumer que tel a été le but que la chambre s'est proposée d'atteindre. Car entre le président d'un tribunal de première instance qui n'a que 2,800 fr. et un président de cour royale qui en a 10 à 12,000; la disproportion est trop grande.

Mais aussi, c'est là à peu près ce que la France retirera de bénéfices et d'avantages de la réduction adoptée. Ce ne seront pas, en effet, quelques cent mille francs de moins sur un budget d'un milliard qui amélioreront sensiblement la condition des contribuables; c'est dans une nouvelle assiette des impôts, dans une répartition plus équitable des charges, que se trouve le remède au mal. C'est surtout à la diminution des impôts indirects, puisqu'il y a impossibilité de les abolir, que doivent tendre les efforts du législateur. Les impôts indirects constituent la véritable plaie d'un état; car ils pèsent de tout leur poids sur les classes les plus pauvres; ils leur enlèvent indirectement ce qu'on ne pourrait leur demander directement et ne sont jamais calculées sur la fortune présumée de celui qu'ils atteignent.

Une réduction de trois ou quatre centimes sur les droits que paye une livre de tabac, de sel, un litre de bière ou de vin, contribuerait plus efficacement au soulagement des misères de la classe pauvre qu'une diminution de cinq ou de six pour cent opérée sur les traitements de tous les fonctionnaires de l'état.

Outre la mesquinerie de l'économie qui résulterait d'une semblable diminution, il est un autre motif qui doit déterminer le législateur à ne point porter une main trop lourde et trop parcimonieuse sur les traitements des fonctionnaires de l'état. C'est l'utilité réelle des services qu'ils rendent, c'est l'équité qui exige que chacun puisse vivre convenablement de son travail, c'est la nécessité de ne s'environner que d'employés intègres et capables. Que l'on supprime les sinecures et que l'on réduise le nombre exorbitant des fonctionnaires, s'il est réellement prouvé qu'il excède les besoins du service, c'est fort bien, parce que là il y a abus, mais d'un autre côté que l'on ne lie pas tellement les mains au gouvernement qu'il ne puisse trouver les hommes dont il a besoin que dans la caste des privilégiés de la fortune.

Nos représentants se pénétreront mieux, nous l'espérons du moins, des devoirs d'un bon législateur, que les députés de France. Nous espérons que lors de la discussion du budget ils s'appliqueront surtout à modifier la base et la répartition des impôts indirects et chercheront dans l'accomplissement de ce devoir les éléments de popularité dont il faut que se compose leur réputation parlementaire.

**TAXE DU PAIN A LIÈGE du 18 février.**

Pain de seigle, 14 c.  
Pain moitié seigle et moitié froment 19 1/2 c., au lieu de 20.  
Pain de ménage 26 c., au lieu de 26 1/2 cents.

**THEATRE ROYAL DE LIÈGE.**

Dimanche 19 février, la *Dame Blanche*, opéra en 3 actes suivi de la *Fiancée*, opéra en 3 actes.  
On commencera à 5 heures précises pour finir à dix heures un quart.

Lundi abonnement suspendu, la 1<sup>re</sup> représentation de *Coco et Boullog*, ou le bossu physicien et le chien savant, folie parade en 1 acte, et deux tableaux, ornée de prestidigitation, par M\*\*\*, et de sa propre invention.

La 2<sup>e</sup> représentation des *petites Danaïdes*, ou les 99 victimes, folie-diabolique, à grand spectacle, décors et costumes nouveaux. Tous les artistes en général prêtent leurs talents à la mise en scène de cette pièce.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**2<sup>e</sup> RÉGIMENT DE CHASSEURS A PIED.**

En vertu d'un arrêté du ministre de la guerre, le sousigné est chargé du recrutement pour le deuxième régiment de chasseurs à pied en garnison à Mons.

Il tient son bureau chez MAGNÉE, au coin de la rue du Pot d'Or, n° 704, à Liège.  
Une prime sera accordée aux individus qui s'enrôleront.  
Le sergent chargé du recrutement, MOÏTE.

Le jeune LEONARD, élève de M. Rouma, prévient le public que le CONCERT donné à son bénéfice, fixé au 29 février, est postposé au vendredi 2 mars prochain, à la salle de la Société d'Émulation, où une liste de souscription est déposée. On peut aussi souscrire chez M. ROUMA, rue d'Amay, n° 652. 732

Au GASTRONOME, Pont-d'Ile, l'on reçoit chaque semaine pâtés de foies gras de Strasbourg et de différents gibiers, truffes fraîches, chevreuils, poulardes et dindes truffées et non truffées, faisans de Bohême, perdreaux rouges, jambons de Westphalie, pieds et cotelettes truffés, etc. 724

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises 1<sup>re</sup> qualité, chez L. ANDRIEN, fils, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, n° 320.

HUITRES anglaises 1<sup>re</sup> qualité chez PERET, rue Ste-Ursule

**EMPRUNTS NATIONAUX.**

N. J. HACHETTE, derrière le Chœur St-Paul, n° 525, en reçoit les OBLIGATIONS à un prix très-élevé. 51

On ACHÈTE au n° 69, faub. Ste-Marguerite, les Obligations et Récepissés de 12 et de 10 millions, à un prix très-élevé.

J'achète des BILLETS d'emprunt à-peu-près au taux d'Anvers. DE LOGNAY, faubourg Vivegnis, n° 412 bis. 522

200,000 francs à PLACER à intérêt ou en acquisition de biens fonds, situés dans la province de Liège. S'adresser au bureau de cette feuille. 385

2000 FLORINS Pays-Bas à PLACER sur bonne hypothèque. S'adresser à M. DELREE, président du bureau de bienfaisance de Wanze. 949

**VENTE DE TAILLIS ET FUTAYE.**

Judi, 1<sup>er</sup> mars 1832, chez la veuve Lamy, à Labas, à 11 heures du matin, VENTE DE TAILLIS, situé dans la Basse-Arche, commune de Haltimes.

Vendredi, 2 mars, et jour suivant, à 11 heures, on VENDRA, au pied des arbres, dans le même bois, quantité de marchés de la PLUS BELLE FUTAYE. A crédit. 965

Une place de CHANTRE au lutrin étant vacante à l'église Cathédrale, ceux qui désirent obtenir cet emploi, peuvent se présenter au concours qui sera ouvert dans ladite Cathédrale, le 23 courant, à quatre heures de relevée, munis de bons certificats.  
A mérite égal un ecclésiastique sera préféré. 850

WILMOTTE-JAMBLIN, rue Vinave-d'Isle, n° 612, fabrique CHANDELLIERS d'église; de toutes grandeurs avec et sans branches, et d'un genre nouveau; lampes d'église, encensoirs, christ, branches de tabernacle, croix de procession, ainsi que tout ce qui sert à l'ornement des églises, etc. Le tout en composition anglaise. 947

H. J. BARTHOLOMÉ, rue Neuvicé, n° 95<sup>r</sup> fabrique des nouvelles mesures en étain. 695

Beau QUARTIER garni à LOUER dès-à-présent, composé de trois ou quatre places, rue de l'Agneau, n° 426. 243

A VENDRE une DEMI-FORTUNE, avec timon et palonnier, en très-bon état, place St-Paul, n° 528.



**AUX ARMES DE FRANCE.**

*Changement de domicile.*

C. PAJOT, de retour de Paris, informe qu'il vient de former un NOUVEL ETABLISSEMENT place Saint-Lambert, n° 72, à Liège.

Son MAGASIN se compose des NOUVEAUTES les plus remarquables, parues en janvier dernier; quantité d'ouvrages en plaqué d'argent, au goût le plus moderne, tels que flambeaux, réchauds, porte-huiliers riches, bols à punch, convertis, timbales, etc., etc. Parures de Lubin, boucles de ceinture de composition anglaise, surpassant l'éclat de l'or, nouvellement inventées par Jhoon Barion; bracelets, boucles d'oreilles, colliers nouveaux, lorgnettes de spectacle, longues-vues, boîtes à musique, tabatières d'Écosse, peignes en geai à mouvements, dents en argent plaqué or, porte-crayons id., et quantité d'objets d'or et d'argent. Crayons anglais extra-fins, coutellerie anglaise des fabricans les plus renommés. Cet article est de même entièrement renouvelé par suite de la vente publique faite rue Royale, n° 925.

- 500 douzaines savons de Windsor, gros modèle, la douzaine. 75 cents.
- Rasoirs Selver-Steel, à l'épreuve, à . . . 60 id.
- Ciseaux assortis, à . . . 25 id.
- Eau de Cologne, 1<sup>re</sup> qualité, la caisse de 6 rouleaux, 2-50. Id. Id. le rouleau, 50 cents.
- Eau-de-vie de lavande. Id. Id. anglaise. . . . .
- Poudre à la rose pour les dents. . . . . 45 cents.
- Id. anglaise tonique. . . . . 50 id.
- Crayons fins, les 12 douzaines. . . . . 4-50
- Briquets oxygènes . . . . . 40 cents.
- Pommade dite de Damas, propre à donner le tranchant le plus doux aux rasoirs et instruments de chirurgie, sans l'emploi de la pierre. . . . . 55 cents.
- Extrait de marjolaine, par brevet d'invention, propre à enlever toutes sortes de taches sur tous tissus, sans en altérer les couleurs les plus tendres. La fiole, accompagnée de la manière de l'employer. . . . . 1 fl. 42 cents.

M. LÉOPOLD, artiste, a l'honneur de prévenir le public, qu'il aura SEUL le droit de tenir au théâtre, pendant tous les bals masqués, UN MAGASIN DE COSTUMES, placé dans les salles, près du buffet de Mme. Grosfils.

Tous genres d'habits et masques les plus élégants s'y trouveront à des prix modérés.

Credit magasin, sera ouvert à 10 heures du soir et pendant toute la nuit pour faciliter MM. les amateurs de changer de costumes.

On pourra se présenter aussi chez lui, place de la Comédie, n° 791, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, pendant le carnaval. 925

M. TOUSSAINT et plusieurs autres artistes du Théâtre Royal, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils tiennent un magasin de COSTUMES DE BAL pour hommes et pour femmes, sur la place du Marché, près de St.-André, n° 16. Ils tiendront de plus au THEATRE un magasin de costumes pour la redoute masquée. 892

**VENTE CONSIDÉRABLE DE LIVRES.**

Mardi 28 février et jeudi 1<sup>er</sup> mars, à 2 heures, François THONNARD vendra à sa salle, rue Feronstrée, n° 743, une belle collection de LIVRES en tout genre.

Le catalogue renfermant plus de huit cents articles se distribue à ladite salle et chez M. LOXRAY. 959

**VENTE DE MEUBLES.**

Mercredi prochain, à la salle de François THONNARD, (cour des Hospices), on y VENDRA une forte quantité de MEUBLES, etc., etc. 966

On DEMANDE un OUVRIER PATISSIER-CONFISSEUR au Fidèle Berger, rue de l'Université.

Mardi 21 et mercredi 22 février, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une forte quantité de POMMES DE TERRE approvisionnées dans les forêts de la Chartreuse et de la Citadelle.

La VENTE aura lieu à la Chartreuse le mardi et à la Citadelle le lendemain, elle se fera par lots de cent kilogrammes. Argent comptant. Les amateurs pourront examiner ces denrées la veille du jour de la VENTE. 948

Par jugement rendu par le tribunal de première instance, de l'arrondissement de Maestricht, province de Limbourg, siégeant provisoirement à Tongres, le 8 février 1832, enregistré le surlendemain, feu le sieur Jean Théodore Reyners, en son vivant, négociant à Tongres, a été déclaré en état de faillite, et l'ouverture en a été provisoirement fixée au 4 décembre mil huit cent trente.

Pour extrait conforme: J. M. WEUSTENRAAD, avoué-licencié, agent de ladite faillite.

(144) On fait savoir que par acte passé devant M<sup>e</sup> DUSART, notaire, à Liège, le 17 février 1832, les BIENS ci-après désignés, ont été adjugés, savoir:

- Une maison, rue Roture, n° 1114, pour 4020.
- Une idem, même rue, cotée 1109, » 4010.
- Une autre, même rue, cotée 946, » 4200.
- Une rente de 18 fl. 38 c. » 370.
- Une idem de 4 fl. 84 c. » 75.

Et qu'on peut dans les dix jours de la vente les surenchérir d'un dixième.

**VENTE POUR CESSATION DE COMMERCE.**

Le propriétaire du magasin, rue sous la Petite-Tour, enseigne du Marteau Couronné, n° 63, désirant se retirer du commerce, prévient le public qu'il VENDRA SOIT EN GROS SOIT EN DETAIL, AU PRIX DE FACTURE, les objets qui composent ce magasin et dont le détail suit:

Draps, castorines, draps de zéphir, flanelles, gilets, ve-lours, bombazettes, mérinos, écossais, piqués, franges, cou-tils, cassettes, cuirs anglais, pilouts, toiles, coutils et non pareils pour lit, cotons suisses et anglais, cotonnettes, schalls, mouchoirs, cravates de tous genres et foulards des Indes.

UNE GRANDE QUANTITE DE GANTS, de bas de soie, de coton, de laine, etc., bonnets, caleçons de tricot, etc. 939

**BELLE VENTE DE BOIS.**

Judi 23 février 1832, à deux heures de relevée, au riva-ge de Chokier, M<sup>e</sup> DELVAUX, notaire, exposera en VENTE une quantité considérable de bois, consistant en belles vernes et poudres, gros chênes et hêtres, étauçons, bois de fosses, rais, genoux, planches de bateaux, etc., etc. Argent comptant.

JARDIN à VENDRE ou à LOUER, entouré de murs, avec une habitation pour 3 ou 4 personnes, situé sur la Fon-taine, n° 102. S'adresser n° 790, rue de l'Étuve. 872

**ROUTE DE L'EMBLEVE.**

Le mardi 24 février 1832, à 10 heures du matin, la com-mission des actionnaires rendra, en adjudication publique, en l'étude du notaire DOGNEE, à Sprimont.

1<sup>o</sup> La perception d'une demi-barrière à établir audit Sprimont.

2<sup>o</sup> L'entretien pour un terme de 3 ans, des parties de levée et accotemens, à partir du sommet de la montagne des Crikions jusqu'à Aywaille.

Cette dernière adjudication aura lieu en trois lots.

Les amateurs pourront voir le cahier des charges chez le susdit notaire, ou chez M. RICHARD-LAMARCHE, à Liège. 869

Le mardi 28 février 1832, aux deux heures de l'après-midi, il sera procédé par devant M. le juge de paix du quartier de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n° 443, et par le ministère de Maître LAMBINON, notaire à Liège, à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux, des IMMEU-BLES, dont le détail suit:

1<sup>er</sup> Lot. — Une MAISON, cour et dépendances, située rue du Vinaye, commune de Grivegnée.

2<sup>e</sup> Lot. — Une FORGE et dépendances, contigue à la-dite maison.

A voir le cahier des charges au bureau de M. le juge de paix et en l'étude du notaire LAMBINON. 916

A VENDRE, Chez A. DUVIÉRIER, rue Velbruck, 4000 livres SEMENCES de TREFLE première qualité et 300 li-vre de CIRE jaune.

On s'occupe dans ce moment chez le même, à faire un CATALOGUE pour une VENTE de LIVRES qui doit avoir lieu incessamment et on invite ceux qui désireraient y en ajouter d'en faire remettre de suite la note, 894

( ) Beau QUARTIER indépendant à LOUER, rue Mont St-Martin. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain Pont.

A LOUER de suite un QUARTIER composé de trois pla-ces au rez-de-chaussée, deux au premier étage, chambre de domestique, cave et grenier. S'adresser n° 335 derrière le Palais au Pied de pierreuse. 694

Le lundi 27 février 1832, aux deux heures après-midi, il sera procédé par devant M. le juge de paix du quartier de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n° 443, et par le ministère de M<sup>e</sup> LAM-BINON, notaire à Liège, à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux, d'une MAISON de com-merce, n° 55, cour et écurie, située rue faubourg d'Amer-cœur, à Liège.

Le cahier des charges est déposé au bureau de M. le juge de paix susdit et en l'étude du notaire LAMBINON. 915

La belle MAISON, sur la Batte, n° 4403, occupée par M. J. P. Spiertz, est à VENDRE pour 42,000 florins Pays-Bas. S'adresser rue Velbruck, n° 454. 924

A LOUER dès-à-présent deux belles MAISONS de cam-pagne avec grands jardins, à 2 1/2 lieues de Liège, l'une à Barchon, proche Housse; l'autre à Richelle, près d'Argenteau. S'adresser n° 609, place St-Barthélemy, à Liège. 269

A LOUER dès-à-présent deux belles MAISONS de cam-pagne avec grands jardins, à 2 1/2 lieues de Liège: L'une à Barchon proche Housse; l'autre à Richelle près d'Argenteau. S'adresser n° 609, place St-Barthélemi, à Liège. 269

A LOUER pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> mars prochain, une MAISON de commerce, avec un jardin et une prairie très-bien arborée, située à Beyne-Heusay, sur la route de Liège à Verviers, occupée par M. Lemoine. S'adresser à Liège, rue Chaussée-des-Prés, n° 350, où chez M. Varlet, notaire, au Bois de Breux. 923

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

**VENTE D'IMMEUBLES A SAROLAY-ARGENTEAU.**

Par autorisation du tribunal, le jeudi 23 février 1832, à une heure de relevée, au domicile de la veuve François boulle, à Sarolay, par devant M. le juge de paix du ca-ton de Dalhem, et par le ministère du notaire ERNOTTE il sera exposé en VENTE à la chaleur des enchères, une MAISON avec 78 perches 46 aunes carrées de jardin et pra-ries, formant un ensemble, situé à Sarolay, provenant de la succession des époux Lambert Leboulle et Catherine Neuf-cour, décédés. N. J. ERNOTTE; notaire. 899

( ) Lundi 5 mars 1832, à deux heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> DELVAUX, notaire, sise rue Vinave-d'Isle, n° 41, et par son ministère on VENDRA sur adjudication volontaire, une MAISON, située à Liège, rue Hors-Château n° 489. S'adresser audit notaire.

Belle MAISON avec porte cochère, place Saint-Denis, n° 651, à LOUER pour le 1<sup>er</sup> mai prochain. S'adresser mai-son joignante, n° 652. 905

A LOUER une jolie MAISON de campagne avec fournil, écurie et jardin, située à un mille de cette ville. S'adresser au n° 4017, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège. 800

**VENTE VOLONTAIRE.**

Le premier mars mil huit cent trente deux, à dix heures du matin, dans l'étude de L. DAMSEAUX, notaire, à Ver-viers, à la requête de madame la douairière comtesse de Spangen de Bruxelles, il sera procédé en détail et au com-plant à la VENTE à l'enchère de vingt-deux pièces de fonds situées dans la commune de Jalhay, exploitées par la veuve Pascal Dechamps, consistant en prés, terres arables et bois.

Ces pièces de fonds après avoir été adjugées en détail se-ront réexposées en masse, et l'adjudicataire de la masse sera préféré aux adjudicataires partiels, et pourra même jouir d'un délai de deux ans pour le paiement de son prix, s'il présente des garanties suffisantes.

On pourra se présenter pour traiter de gré à gré, avant le jour fixé pour la VENTE à l'enchère.

Vendredi 24 février, à deux heures de relevée, il sera VENDU, quai d'Avroy, n° 577, quantité de gros MEUBLES, batterie de cuisine, literie, porcelaine, et autres objets. Argent comptant. 964

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur Meuse, sise place Sainte-Barbe, n° 32, à LOUER. S'y adresser.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille.

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 14 février. — Les consolidés sont à 82 1/4 offerts.

Bourse de Paris du 15 février. — Rentes, 5 p. 0/0, jouis-sance du 22 mars 1830, 97 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouis-sance du 22 juin 1830, 66 fr. 70 — Actions de la banque, 4620 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 77 fr. 90 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 76 0/0. — Emprunt d'Haiti, 800 fr. 0/0. — Emprunt rom. 78 0/0. — Emprunt Belge 75 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 15 février. — Dette active, 112 0/0 00 0/0. — Idem différée 45 1/6. — Bill. de ch. 15 1/8 0/0 0. — Syndicat d'amortissement 67 0/0 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Bus. Hope et C<sup>e</sup> 5, 87 3/4 à 90 1/2. — Dito ins. gr. 11, 55 3/8 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0/0. — Dito em. à L. 00 0/0 0/0. — Dano. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 66 1/2 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 — Métall., 81 3/8 0/0 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Dito de Pologne 29 3/8. Naples Falconet 5, 74 1/2 3/4 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 6 1/2 0/0 0/0. Grecs 00 — Perp. d'Amst., 47 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 17 février. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 0/0 av. et A		
Londres.	40 1/2 1/2	P 99 1/2 1/2	A 00 00
Paris.	pair	A 1/2 p.	3/4
Francfort.	35 3/4	N 35 5/8	35 1/2
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	
Escompte 4 0/0			

Effets publics. — Métalliques, 86 3/8 0/0. — Lots 367 Napolitains, 72 7/8 3/4 et 0/0 A. — Guebard 76 1/4 N. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 52 3/4 00 00 00. — Idem de Madrid, 47 1/4 00 00 A. — Anglo Danois, 65 1/2 P. — Lots de Pologne 100 1/2 00 00. — Anglo Brésiliens, 00 0/0. — Emprunt belge de 42 millions, 90 1/4 A; idem de 10 millions, 88 1/2 A; idem de 24 millions, 74 1/2 P. — Emprunt romain, 77 A.

Bourse de Bruxelles, du 16 février. — Emprunt de 42 mil-lions, intérêt 5, 90 1/4 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 88 1/4 A.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.